

Pour Hidalgo et Lallement, le sport de jour à Paris, c'est "verboten" !

écrit par François des Groux | 7 avril 2020



Avant, pour les Parisiens, il y avait les embouteillages, la pollution, l'insécurité ou la promiscuité dans les transports en commun.

Maintenant, il y a le confinement les obligeant à rester coincés avec femme et enfant(s) dans leur minuscule F3 acheté à crédit sur 25 ans, à regarder en boucle les infos anxiogènes sur BFMTV.

Dernière torture en date : Anne Hidalgo et le préfet de police Lallement ont décidé d'interdire les activités sportives à Paris entre 10h et 19h "à la suite du relâchement observé le week-end dernier."

Mais, dans leur grande bonté, le maire de Paris et le Stadtkommandant von Groß-Paris autorisent cependant la marche, le jogging ou les pompes entre 19h et 10h.

C'est-à-dire, idéalement, entre 2h et 5h du matin. Mais, attention, sans les bambins : eux devront rester confinés ad

vitam æternam car, pour Castaner, [“on ne sort pas avec ses enfants”](#).

En revanche, on pourra toujours promener Médor à toute heure.

Après nous avoir parlé de déconfinement imminent, le gouvernement fait finalement marche arrière (comme d'habitude) en avouant que “*le déconfinement n'est pas à l'ordre du jour, l'échéance n'est pas fixée*” ([Laurent Nunez et Olivier Véran](#))

Dans les foyers parisiens, ça promet en crises de nerf, pleurs, cris et vaisselles cassées.

Petite compensation : on pourra toujours prétexter un jogging nocturne pour aller chercher sa dose d'herbe ou de coke auprès de sa racaille-dealer préférée (et non confinée).

.

Confinement: les activités sportives interdites à Paris entre 10h et 19h

Le joggeurs vont désormais devoir se lever plus tôt ou se coucher plus tard s'ils veulent continuer à s'exercer pendant le confinement.

Selon des sources concordantes, la mairie de Paris et la préfecture de police ont en effet pris la décision de limiter la pratique des activités sportives individuelles dans la capitale en les interdisant en journée, entre 10 heures à 19 heures.

Une décision prise après un “relâchement”

des Parisiens

Anne Hidalgo et le préfet de police de Paris, Didier Lallement, disent avoir pris cette décision après avoir observé un “relâchement” le week-end dernier, a appris BFMTV. Malgré le confinement, de nombreux Parisiens étaient en effet de sortie simplement pour profiter du soleil.

Par ailleurs, les autorités ont remarqué que beaucoup d'administrés de la capitale prétextaient pratiquer une activité physique pour pouvoir sortir de chez eux et faire autre chose que du sport. Des comportements qui mettent “en péril les efforts réalisés” jusqu'à aujourd'hui lors du confinement pour lutter contre le coronavirus.

La pratique d'une activité sportive individuelle reste donc possible entre 19h et 10h, toujours dans la limite d'une heure maximum et dans un périmètre ne dépassant pas un kilomètre autour de son domicile. À noter que cette limitation ne s'applique qu'au sport. Il reste par exemple possible de sortir son chien entre 10h et 19h sans enfreindre le confinement.

<https://www.bfmtv.com/societe/confinement-les-activites-sportives-interdites-a-paris-entre-10h-et-19h-1890521.html>